

Le modèle de facturation du Sudoc

Les modalités de facturation applicables ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'ABES lors de sa séance du 23 novembre 2012. Elles comprennent :

- Une part fixe caractérisant l'organisme
- Une part variable caractérisant l'activité de l'organisme dans le catalogue

Définition de la part fixe

La part fixe combine deux critères :

1. Le nombre de lecteurs inscrits dans la structure documentaire de l'organisme : le forfait comporte 4 tranches. La source d'information est l'ESGBU (dernière année publiée) ou, pour les organismes ne répondant pas à cette enquête, la déclaration du nombre de lecteurs inscrits dans la structure documentaire de l'organisme.
2. Le nombre de documents imprimés localisés dans le Sudoc au 31 août précédant la date d'établissement de la convention.

Pour les établissements ne relevant pas du MENESR : un surcoût de 25% est appliqué sur cette part fixe

Pour les établissements nouvellement déployés : la première année, seulement 50% de la part fixe est facturé.

Tarifification de la part fixe (tarifs appliqués pour toute la durée de la convention)

Nombre de lecteurs		
SCD taille S	0 à 2 000	1 000 €
SCD taille M	2 001 à 8 000	1 500 €
SCD taille L	8 001 à 15 000	2 200 €
SCD taille XL	15 001 et plus	3 000 €
Collections		
Groupe 0 - XS	1 à 30 000	500 €
Groupe 1 - S	30 001 à 100 000	1 000 €
Groupe 2 - M	100 001 à 200 000	1 500 €
Groupe 3 - L	200 001 à 350 000	2 200 €
Groupe 4 - XL	350 001 et plus	3 500 €

Définition de la part variable

Le critère retenu est celui du **nombre de notices localisées** pendant la période facturée (tous types de documents confondus). Il reflète l'exploitation que les établissements font de l'offre de catalogue collectif pour alimenter leur système local.

Sont comptabilisées dans ces localisations :

- l'activité de catalogue courant
- l'activité de rétroconversion et catalogue rétrospectif
- la localisation (automatique) des thèses issues de Star

En sont exclues : les localisations générées par exemplarisation automatique, quel que soit leur objet.

Pour la facturation de l'année 2015, le coût du nouveau titre localisé est de : **0,63 € HT**.

Calcul des bonifications

Certaines activités donnent lieu à bonification (rétribution) :

- la création de notices bibliographiques (enrichissement du catalogue),
- le dédoublement de notices bibliographiques (contrôle qualité)
- la localisation dans le cadre de l'activité de rétroconversion (hors financement ABES)

Toutefois, selon le **principe de plafonnement des bonifications**, le montant des bonifications est plafonné à **50%** du montant initial de la facturation (part fixe + part variable).

Montant des rétributions (appliqués pendant la durée de la convention)

Activités	Rétribution unitaire (HT)
création de notice bibliographique (courant + rétrospectif)	0,57 €
dédoublement	0,42 €
localisation suite à rétroconversion (hors financement ABES)	0,25 €

Convention sur 3 ans et révision annuelle des tarifs de la part variable

Le coût de la notice localisée est recalculé chaque année afin de garantir à l'ABES la recette attendue (selon le coût total du Sudoc hors personnels fonctionnaires). Cette révision est présentée au Conseil d'administration de l'ABES.

Plafonnement de la variation entre un modèle et l'autre : lissage sur 3 ans de 2014 à 2016

Pour les établissements ayant adhéré au Sudoc avant 2014 et pour la durée de la convention, la variation de la facture d'un établissement (à la hausse comme à la baisse) ne pourra pas excéder 20% par rapport à sa facture précédente.

Calendrier de référence : application du modèle pour la facturation

Les données intégrées dans le calcul font référence à l'année universitaire. Ce calendrier permet de fournir les éléments de facturation aux établissements au moment où ils préparent leurs budgets primitifs (éléments disponibles dans Webstats fin septembre pour faciliter la préparation du budget de l'année suivante).

Ainsi, la facturation adressée aux établissements au premier trimestre 2015 a été préparée par l'ABES à l'automne 2014 par exploitation de l'activité mesurée du 1er septembre 2013 au 31 août 2014.

Période d'activité	Affichage facturation Webstats pour 2015	Envoi des factures 2015
du 1er septembre 2013 au 31 août 2014	Novembre 2014	1er trimestre 2015